

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SAINT PIERRE DE CHANDIEU

4.2. Documents graphiques du règlement

4.2.b. Planche Nord
Avec risques naturels, risques technologiques
et nuisances sonores uniquement
Echelle : 1/5.000ème

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du PLU
en date du 28 février 2016
Le Maire,
Raphaël IBANEZ



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone
CA Secteur concerné par des Orientations
d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua Zone dense (centre-bourg)
- Ub Zone de première extension du centre
- Uc Zone pavillonnaire
- Ud Zone bâtie de plus faible densité
- Uf Zone d'habitat intermédiaire ou groupé
- Ue Zone d'équipements publics
- Ui Zone d'activités
- Uia
- Uic

ZONES A URBANISER

- AU Zone d'urbanisation future
- AUA Zone à aménager
- AUAa à vocation principale d'habitat
- AUb

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- AA Secteur lié à l'activité existante de stockage
de produits agricoles (STECAL)
- AI Secteur bâti (gestion des activités existantes)
STECAL
- An Zone agricole à enjeux naturel et paysager

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle protégée
- Ne Secteur lié à l'activité de réception et de restauration
(STECAL)

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "B") dans le règlement partie écrite, issu de la cartographie
"mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée
par le BRGM.

Traduction de la carte d'aléas, 1/5000, AlpGéorisques, Mai 2016

- R Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- B1 Secteur "constructible sous conditions
spéciales" (B)
- RA1 Risque d'inondations
- B1-1 Risque d'inondations en pied de versant
- RG Risque de glissement de terrain
- B1-2 Risque d'inondations
- RT Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- B2 Risque de mouvements et tassements sur versant
- RV Risque de rayonnements et tassements sur versant
- B3 Risque de glissement de terrain
- Ozon et étangs
- B4 Bassin de rétention et/ou d'infiltration

Secteur concerné par l'aléa retrait-gonflement des sols argileux
issu de la cartographie du BRGM, février 2010

- B2 Risque faible de retrait-gonflement des argiles

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Ozon

- PPRI Secteur concerné par le PPRI de la vallée de l'Ozon

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Risques liés aux installations classées

- Z1 Zone de danger Z1-Z2

SECTEURS DE NUISANCES SONORES AERIENNES

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

Secteur correspondant à la zone C du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

AUTRES INFORMATIONS

Secteur de nuisances sonores
(cf. 5. Annexes - pièce 5.3.)

